

**RAVALEMENT DES
FAÇADES D'IMMEUBLES**

NATURE DES TRAVAUX RETENUS :

Façades des immeubles à hauteur des étages

Les subventions que la ville accorde dans le cadre des campagnes de ravalement de façade concernent :

- les façades donnant sur l'espace public ou les espaces privatifs accessibles au public (cours intérieures, passage à travers un îlot, etc...),
- les pignons des immeubles donnant, ou non, sur la voie publique et visibles du domaine public,
- les façades d'immeubles dans lesquels les logements ou locaux sont en état de salubrité et de confort répondant aux normes en vigueur,
- les travaux prescrits dans les recommandations architecturales pouvant être modifiées, complétées ou précisées par le pôle Site Patrimonial Remarquable en fonction de chaque façade.

La subvention est calculée pour les travaux suivants conformément aux recommandations architecturales ci-après :

- La corniche dite « à l'italienne » sera restaurée ou refaite à l'identique (suivant état). La teinte de celle-ci correspondra à celle des encadrements des fenêtres, à savoir ton pierre.
- Les ancrages des tirants seront modifiés et respecteront un modèle ancien. Ensuite, ils seront traités antirouille avant mise en peinture, la teinte de ceux-ci sera déterminée lors du chantier avec l'Architecte des Bâtiments de France.
- Tous les pleins de murs seront écroûtés. Après écroûtage, les pleins de murs seront rendus au mortier traditionnel à base de chaux. La finition et la nuance seront à définir en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France. Toutes les arêtes, des encadrements d'ouvertures (fenêtre, porte, etc.) ou des soubassements, en modénature de mortier ne devront en aucune façon comporter des baguettes d'angle en PVC ou en galvanisé. Les arêtes des encadrements ou des soubassements seront uniquement constituées en modénature de mortier.
- L'utilisation d'arête d'angle en PVC ou galvanisé est à proscrire pour les encadrements des fenêtres, des portes, des chaînes d'angles et des bandeaux.
- L'enduit sur les pleins de murs est apparemment sain, après vérification, il pourra être conservé et réparé en recherche. Puis, après travaux préparatoires appropriés, il sera appliqué un badigeon traditionnel à base de chaux (à 2 ou 3 couches). Nuance à soumettre avant réalisation, à l'Architecte des Bâtiments de France.
- Pour les encadrements de fenêtres dont l'enduit vient à fleur du tableau, il faudra prévoir une couleur différente du badigeon de la façade principale en créant un encadrement d'une largeur de 17 cm, ton pierre.
- Le mur pignon à l'Ouest, à l'Est, au Sud, au Nord sera rendu au mortier de chaux, même nuance et finition que la façade principale.
- Prévoir en rez-de-chaussée la création d'un soubassement en renformis d'enduit (2 à 3 cm) avec un chanfrein sur l'arête (couleur et finition à soumettre à l'Architecte des Bâtiments de France avant réalisation).
- Le soubassement en pierre dure calcaire du pays sera réparé à l'identique (même finition de surface et texture que la pierre dure nettoyée).
- Suppression du seuil en béton ou carrelage.
- Réparation du seuil existant en pierre dure calcaire.
- Réalisation d'un seuil devant la porte d'entrée, les baies commerciales, la porte cochère en pierre massive dure calcaire du pays (Roquemaillère, Tavel ou Pompignan).
- Prévoir la pose d'un interphone, avec clé ouvre-porte PTT encastré en tableau de l'encadrement de la porte d'entrée.

- Prévoir derrière chaque grille de soupiraux, la pose d'une plaque de protection en tôle perforée, peinte dans la même teinte que la grille.
- Prévoir une protection d'entablement des corniches et des bandeaux par un habillage en zinc ou plomb, du balcon par une mince chape de mortier additionné de résine, ton pierre.
- Prévoir une batterie de boîtes aux lettres à l'intérieur des communs avec un compartiment pouvant recevoir les journaux et prospectus.
- Pose de petits bois sur les vantaux des fenêtres afin d'obtenir des croisées à grands carreaux.
- Prévoir aux fenêtres non pourvues la pose de lambrequins en bois de modèle identique à ceux encore existants.
- Après préparation soignée, procéder à la remise en peinture de tous les ouvrages de menuiserie (fenêtres, volets, lambrequins, porte) et de ferronnerie (grilles, porte-drapeau, garde-corps, soupiraux). Peinture d'aspect satiné, la teinte sera à définir en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.
- Pour le numéro de l'immeuble, il faudra peindre la plaque, fond foncé (idem garde-corps), et le chiffre ton pierre, aspect satiné.
- La menuiserie de la porte d'entrée de l'immeuble sera, après restauration, conservée en noyer apparent, encaustiquée à la cire d'abeille ou lasurée incolore après raccord de mise en teinte, éventuellement vernie, aspect satiné.
- Prévoir la pose d'une antenne collective pour tout l'immeuble avec passage des câbles à l'intérieur des communs.

Attention : il faudra impérativement avant le montage de l'échafaudage qu'une réunion ait lieu devant la façade, avec le propriétaire ou le syndic de copropriété, l'entreprise retenue et le pôle Site Patrimonial remarquable afin d'assurer une bonne coordination des travaux.

Ensuite, une nouvelle réunion aura lieu pendant la réalisation des travaux et une dernière réunion à la fin du chantier, avant d'enlever l'échafaudage.

Le non-respect de cette dernière directive entraînera le classement sans suite du dossier de subvention.